



# **Communiqué**

## **1<sup>e</sup> bilatérale**

### **sur les Métiers**

Ce jour, le SNPPT **FO** a été reçu en bilatérale par Monsieur Morel d'Arleux, Directeur de la sous-direction des métiers et de l'organisation des services et des représentants de la sous-direction du pilotage et de la sécurité des services.

Cette première bilatérale sur le volet missions et métiers de la réforme statutaire aurait dû se tenir courant octobre 2015. Suite aux divers événements, cette réunion a été décalée.

Le SNPPT **FO** a insisté auprès de la DAP et du cabinet de la Garde des Sceaux pour que le calendrier proposé par la DAP soit respecté.

Le SNPPT **FO** a demandé quel était le positionnement de l'administration sur les orientations choisies pour l'évolution du corps des personnels techniques de l'AP.

Monsieur Morel d'Arleux nous a indiqué qu'à ce jour rien n'était arrêté et qu'il existait deux possibilités :

- un corps à 2 grades avec un accompagnement de la reconversion des personnels (B et B+ / A, A+ et grade fonctionnel);

ou

- maintien d'un corps à 3 grades.

Au vu des missions exercées et des missions actuelles et à venir, le SNPPT **FO** s'est positionné en faveur d'un corps à 2 grades avec la mise en place d'une véritable politique de formation (régionale ou ENAP) et d'accompagnement des personnels de catégorie B et C.

Le SNPPT **FO** a réaffirmé sa revendication de mise en place d'organigrammes types par DISP et établissement (y compris SEP/RIEP et ENAP). Notre organisation a rappelé que des propositions d'organigrammes types et de nouveaux métiers ont été transmises lors des bilatérales RH.

Au vu des besoins actuels de l'administration, le SNPPT **FO** a demandé à l'administration d'offrir à nouveau des perspectives d'évolution de carrière sur les spécialités non présentes en catégorie A voire B (restauration collective, Hygiène et Sécurité, ateliers du SEP/RIEP,...). A notre grand regret ces spécialistes ont dû basculer dans la spécialité immobilière lors de leur avancement de grade ou lors de la réussite d'un concours.

Sur les métiers de la gestion déléguée, le SNPPT **FO** a revendiqué la mise à l'organigramme type des établissements d'un binôme DT/Technicien en remplacement du binôme attaché/technicien.

D'autre part, le SNPPT **FO** a revendiqué également la reconnaissance par l'administration que la spécialité informatique ne relève que des catégories B et A. Sur ce point, la DAP a précisé que nous étions d'accord depuis la première bilatérale RH.

**Le SNPPT FO a renouvelé sa demande de mise en place d'une véritable politique de formation à l'attention des personnels techniques de toutes catégories. Nous avons rappelé que la disparition des postes de Directeur Technique et Technicien responsables de la formation initiale et continue des personnels techniques à l'ENAP avait entraîné la quasi-disparition des formations à destination des personnels techniques de l'AP.**

**Nous avons informé l'administration de notre souhait d'échanger aussi sur les autres spécialités : formation professionnelle des détenus, hygiène et sécurité et production industrielle (SEP/RIEP). L'administration nous a informés que ces points seront abordés dans le cadre de la prochaine bilatérale qui aura lieu en janvier 2016.**

*Le 10 décembre 2015,  
Le Secrétaire Général,  
et les représentants du SNPPT FO*

**Le S. N. P. P. T. F.O. vous tient informés régulièrement par flash info ou directement sur notre site internet.**

**Site internet:** [www.snpt-fo.e-monsite.com/](http://www.snpt-fo.e-monsite.com/)

*FO 1<sup>er</sup> Syndicat de la Fonction Publique de l'État*